

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade de ATSEM
Principal 1^{ère} classe**

Madame le maire de Valentine,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

| NOM - PRENOM | SITUATION ACTUELLE | EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE : |
|--------------|---|--|
| REY Reine | ATSEM Principal 2 ^{ème} classe | |

(Dans le cas d'un avancement au choix)

Article 2

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 1 femme (dont 100% promouvable).

Article 3

Madame le maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valentine le 04/01/2024

Marie NADALET, maire



Madame la maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://telerecours.fr>

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Madame le maire de Valentine,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

| NOM - PRENOM | SITUATION ACTUELLE | EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE : |
|---------------|--------------------|--|
| ALCOVER Karen | Adjoint technique | |

(Dans le cas d'un avancement au choix)

Article 2

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 1 femme (dont 100 % promouvables).

Article 3

Madame le maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valentine le 04/01/2024



Marie NADALET, maire



Madame le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>